



TALENZ

Alteis

COMPTES ANNUELS



T A L E N Z
Alteis

ASSOCIATION 2 ANGLES

8 rue du pré neuf

61100 SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

TALENZ ALTEIS CONSEIL

15 rue du Théâtre
61100 FLERS
02.33.62.82.00
flers@talenz-alteis.fr

SOMMAIRE

Rapport	4
---------	---

Comptes annuels

Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Bilan Actif détaillé	10
Bilan Passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Règles et méthodes comptables	15

RAPPORT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dans le cadre de la mission d'examen des comptes annuels qui a été réalisée pour l'entité :

ASSOCIATION 2 ANGLES**Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission d'examen limité des comptes.

Ces comptes ont été préparés sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir de la direction les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous conduisent à considérer que les comptes ne sont pas établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.

Fait à Flers,

TROCHON Annita,
Expert-comptable.

Signé par Annita Trochon
Le 12 juin 2026



doc_3K4
tx_APLonkdoakWE

Comptes annuels

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	6 205,58	6 205,58				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				2,79		5,30
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	15 291,73	13 536,16	1 755,57		2 682,56	
Autres immobilisations corporelles	13 427,39	12 934,74	492,65		1 093,85	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,02		
Participations	15,00		15,00			
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	34 939,70	32 676,48	2 263,22	2,81	3 776,41	5,30
Stocks et en-cours						
Créances				4,11		7,08
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	225,00		225,00			
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	354,53		354,53		2 070,19	
Charges constatées d'avance	2 725,33		2 725,33		2 973,77	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	74 938,99		74 938,99	93,08	62 459,89	87,63
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	78 243,85		78 243,85	97,19	67 503,85	94,70
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	113 183,55	32 676,48	80 507,07	100	71 280,26	100

BILAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		22,19		25,06
Réserves statutaires ou contractuelles	1 204,30		1 204,30	
Réserves pour projet de l'entité	16 657,55		16 657,55	
Autres réserves				
Report à nouveau	-32 411,41	-40,26	-47 581,76	-66,75
Excédent ou déficit de l'exercice	6 164,10	7,66	15 170,35	21,28
Situation nette (sous-total)	-8 385,46	-10,42	-14 549,56	-20,41
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	892,64	1,11	3 337,14	4,68
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	-7 492,82	-9,31	-11 212,42	-15,73
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	56 300,00	69,93	52 700,00	73,93
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	56 300,00	69,93	52 700,00	73,93
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	6 783,85	8,43	7 019,47	9,85
Fournisseurs, factures non parvenues	2 498,98	3,10	2 293,20	3,22
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	11 722,64	14,56	11 176,66	15,68
Personnel et comptes rattachés	10 301,52	12,80	8 922,20	12,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	392,90	0,49	381,15	0,53
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	31 699,89	39,38	29 792,68	41,80
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	80 507,07	100	71 280,26	100

COMPTES RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	160,00	210,00	-50,00	-23,81
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	7 209,00	1 605,00	5 604,00	349,16
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	198 167,83	220 350,37	-22 182,54	-10,07
Versements des fondateurs ou cons. dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 579,37	-2 579,37	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	52 700,00	51 200,00	1 500,00	2,93
Autres produits	3 803,44	2 323,65	1 479,79	63,68
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	262 040,27	278 268,39	-16 228,12	-5,83
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	103 434,58	124 194,98	-20 760,40	-16,72
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 586,45	1 377,54	208,91	15,17
Salaires	70 391,86	66 121,84	4 270,02	6,46
Cotisations sociales	21 443,24	18 311,72	3 131,52	17,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 894,99	3 275,77	-380,78	-11,62
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	56 300,00	52 700,00	3 600,00	6,83
Autres charges	89,01	257,57	-168,56	-65,44
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	256 140,13	266 239,42	-10 099,29	-3,79
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 900,14	12 028,97	-6 128,83	-50,95

COMPTES DE RÉSULTAT

01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	268,96	312,95	-43,99	-14,06
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	268,96	312,95	-43,99	-14,06
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	5,00		5,00	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	5,00		5,00	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	263,96	312,95	-48,99	-15,65
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	6 164,10	12 341,92	-6 177,82	-50,06
Produits exceptionnels (V)		2 878,43	-2 878,43	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		50,00	-50,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		2 828,43	-2 828,43	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	262 309,23	281 459,77	-19 150,54	-6,80
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	256 145,13	266 289,42	-10 144,29	-3,81
EXCÉDENT OU DÉFICIT	6 164,10	15 170,35	-9 006,25	-59,37
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	22 112,50		22 112,50	
Prestations en nature		10 188,00	-10 188,00	-100,00
Bénévolat	6 225,00	8 355,00	-2 130,00	-25,49
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	28 337,50	18 543,00	9 794,50	52,82
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	22 112,50	10 188,00	11 924,50	117,04
Prestations en nature				
Personnel bénévole	6 225,00	8 355,00	-2 130,00	-25,49
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	28 337,50	18 543,00	9 794,50	52,82
TOTAL	6 164,10	15 170,35	-9 006,25	-59,37

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 80 507,07 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 6 164,10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au **1er janvier 2025**.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Continuité d'exploitation :

Bien que les fonds propres de l'association apparaissent négatifs à la clôture de cet exercice, plusieurs éléments permettent de garantir la continuité d'exploitation de la structure à 12 mois.

En premier lieu, la trésorerie de l'association reste positive, assurant ainsi la capacité à honorer ses engagements à court terme. Par ailleurs, les financeurs ont formalisé des conventions et engagements pluriannuels fermes, témoignant de leur volonté de soutenir la poursuite des projets clés de l'association sur le moyen et long terme.

Enfin, l'intégration récente dans de nouveaux locaux constitue un facteur favorable significatif pour l'activité. Disposant d'un outil plus spacieux, l'association est désormais en mesure d'organiser des manifestations de plus grande envergure, ce qui devrait contribuer à une orientation positive de son développement économique et financier.

Ces éléments combinés permettent d'envisager avec confiance la continuité de l'activité de l'association à 12 mois.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Cette association a pour but de promouvoir l'art contemporain.

Dans le cadre du label Relais Culturel Régional, l'association a choisi d'axer son travail sur les deux activités suivantes :

- Arts plastiques
- Danse

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'accueil des publics et des artistes ainsi que certaines expositions se font au siège social de l'association :

Depuis le 01 08 2023, l'association a déménagé. Son siège est désormais situé au 8 Rue du Pré Neuf 61100 Saint Georges des Groseillers.

Des événements et actions culturelles sont organisées sur le territoire départemental et régional. Actions vers des publics éloignés et empêchés: Centres pénitentiaires, hôpitaux, Ehpad, IME.

Vers les publics scolarisés, mais aussi sur des communes rurales en diversifiant les géographies d'intervention selon les années. ex : Ségrie Fontaine, Champsecret, La Ferté Macé, Banvou, Briouze...

Les moyens mis en oeuvre :

Création d'un réseau d'artistes locaux et régionaux pouvant répondre à certaines actions locales. Mise en place d'un appel d'offre pour les compagnies de danse et les plasticiens au niveau national pour répondre au projet de soutien aux artistes via des aides à la création (Résidences de création sur le territoire) dont les publics peuvent bénéficier via plusieurs rendez-vous gratuits: événements, expositions; installation d'œuvres sur le territoire. Participation active aux réseaux régionaux artistiques, RN13bis, ODIA...

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels	5,00	1-5
Licences et Logiciels		
Installations Générales	7,00	3-5
Matériel de bureau	5,00	
Matériel Informatique		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOCIATION 2 ANGLES.
- L'association ASSOCIATION 2 ANGLES est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Pour information :

Sur l'exercice, les heures effectuées par les bénévoles s'élèvent à 415 Heures et ont été valorisées à la somme de : 6.225 €

Les mises à disposition sur l'exercice se sont élevées à la somme de 22 112,50 € correspondant à la mise à disposition du centre Madeleine Louaintier pour un montant de 11.375 €, du studio de danse Centre Madeleine Louaintier pour un montant de 240 €, de l'appartement situé au quartier Saint Michel ainsi que l'appartement du Moulin situé à Flers pour un montant de 9.150 €, de la mise à disposition de 49+ m2 de bureaux partagés avec l'association Le Rave pendant la période transitoire liée aux travaux de réhabilitation du bâtiment estimé à 1 347,50 €

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES**RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À CERTAINS DIRIGEANTS :**

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 €. Le Président, Vice-Président et le Trésorier sont bénévoles.

INFORMATIONS RELATIVES AU RÉGIME FISCAL :

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	6 205,58		
TOTAL	6 205,58		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	13 924,93		1 366,80
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 392,39		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	12 035,00		
TOTAL	27 352,32		1 366,80
Immobilisations financières			
Autres participations			15,00
TOTAL			15,00
TOTAL GENERAL	33 557,90		1 381,80

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			6 205,58	
TOTAL			6 205,58	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			15 291,73	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			1 392,39	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			12 035,00	
TOTAL			28 719,12	
Immobilisations financières				
Autres participations			15,00	
TOTAL			15,00	
TOTAL GENERAL			34 939,70	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			6 205,58			6 205,58
TOTAL			6 205,58			6 205,58
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			11 242,37	2 293,79		13 536,16
Inst. générales, agencs divers			1 392,39			1 392,39
Matériel de bureau, informatique			10 941,15	601,20		11 542,35
TOTAL			23 575,91	2 894,99		26 470,90
TOTAL GENERAL			29 781,49	2 894,99		32 676,48

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles					
Inst. tech., matériels et outillages industriels	2 293,79		2 293,79		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	601,20		601,20		
TOTAL	2 894,99		2 894,99		
TOTAL GENERAL	2 894,99		2 894,99		

ÉTAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	225,00	225,00	
Débiteurs divers	354,53	354,53	
Charges constatées d'avance	2 725,33	2 725,33	
TOTAL	3 304,86	3 304,86	

COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montant

Exploitation

2 725,33

TOTAL**2 725,33**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	1 204,30				1 204,30
Réserves pour projet de l'entité	16 657,55				16 657,55
Report à nouveau	-47 581,76		15 170,35		-32 411,41
Excédent ou déficit de l'exercice	15 170,35		6 164,10	15 170,35	6 164,10
Subventions d'investissement	3 337,14			2 444,50	892,64
TOTAL	-11 212,42		21 334,45	17 614,85	-7 492,82

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subv. Conseil Régional	46 200,00	77 000,00	77 000,00			46 200,00	
Subv. Départ. Résidence des Artistes	5 000,00		5 000,00				
Subv. Programme CNAP 2024	1 500,00		1 500,00			1 500,00	
Subv. Drac Projets Culture Justice		1 500,00				1 500,00	
Subv. Drac FDVA		1 500,00				1 500,00	
Subv. Drac Jumelage		4 800,00				4 800,00	
Subv. Drac Culture Santé		5 000,00	2 700,00			2 300,00	
TOTAL	52 700,00	89 800,00	86 200,00			56 300,00	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	56 300,00	52 700,00
TOTAL	56 300,00	52 700,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 282,83	9 282,83		
Personnel et comptes rattachés	10 301,52	10 301,52		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 120,88	7 120,88		
Autres impôts et taxes assimilées	4 601,76	4 601,76		
Autres dettes	392,90	392,90		
TOTAL	31 699,89	31 699,89		

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 498,98
Dettes fiscales et sociales	7 721,89
TOTAL	10 220,87

CONCOMPTES PUBLICS ET SUBVENTIONS

DU 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens renouvelables				
Subv. DRAC "Projets Lieux en commun"	13 000,00			13 000,00
Subv. DRAC "Projet Acquis."	5 473,00			5 473,00
TOTAL	18 473,00			18 473,00
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens renouvelables				
Subv. Equip. Virées compte de résultat	15 135,86	2 444,50		17 580,36
TOTAL	15 135,86	2 444,50		17 580,36

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens	1,11	1,11
PERSONNEL SALARIÉ	2,11	2,11

COMMENTAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Charges et Produits d'Exploitation et financiers :

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT :

Subv. DRAC Fonctionnement :	20.000 €
Subv. DRAC Projets :	12.800 €
Subv. DRAC Projets PJ Milieu 25 :	10.000 €
Subv. Région Relais Culturel :	77.000 €
Subv. Départ. Aide au Lieu :	13.500 €

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Subv. Ville de Flers :	60.600 €
------------------------	----------

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES :

Emplois Aidés :	1 823,33 €
-----------------	------------



TALENZ

Alteis

**NOS
BUREAUX**

**BAYEUX
BOIS-GUILLAUME
CAEN
DEAUVILLE
DIEPPE
EU
FLERS
LE HAVRE
LIVAROT
PARIS
PONT-L'ÉVÊQUE
SAINT-LÔ
SASSEVILLE
TARBES
VIRE
YVETOT**



talenz.fr

2ANGLES
Association
8 rue du Pré Neuf
61100- SAINT GEORGES DES GROSEILLERS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

2ANGLES

Association

8 rue du Pré Neuf

61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association 2ANGLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 2ANGLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant les effets liés à ce le changement de méthode comptable induit par l'application du nouveau du règlement comptable ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations relatives aux subventions octroyées et reçues de l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs. Nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice.

Votre association comptabilise des subventions d'exploitation et des fonds dédiés, tel que décrit dans l'annexe des comptes annuels. Les dotations et les reprises afférentes aux fonds dédiés au cours de l'exercice sont récapitulées par nature de programme en page 24 de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de notre mission, nous avons pu nous assurer de l'état de l'avancement des projets financés par ces fonds, et du caractère acceptable du montant des fonds dédiés constatés dans le compte de résultat de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Le rapport moral, d'activité et financier ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit vos statuts, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents.

En application de vos statuts, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non- présentation de ces documents constituent une violation des dispositions précisées à l'article 8 des statuts de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alençon, le 18 juin 2026
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE

Sébastien LANDAIS

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	6 205,58	6 205,58				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				2,79		5,30
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	15 291,73	13 536,16	1 755,57		2 682,56	
Autres immobilisations corporelles	13 427,39	12 934,74	492,65		1 093,85	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,02		
Participations	15,00		15,00			
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	34 939,70	32 676,48	2 263,22	2,81	3 776,41	5,30
Stocks et en-cours						
Créances				4,11		7,08
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	225,00		225,00			
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	354,53		354,53		2 070,19	
Charges constatées d'avance	2 725,33		2 725,33		2 973,77	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	74 938,99		74 938,99	93,08	62 459,89	87,63
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	78 243,85		78 243,85	97,19	67 503,85	94,70
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	113 183,55	32 676,48	80 507,07	100	71 280,26	100

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		22,19		25,06
Réserves statutaires ou contractuelles	1 204,30		1 204,30	
Réserves pour projet de l'entité	16 657,55		16 657,55	
Autres réserves				
Report à nouveau	-32 411,41	-40,26	-47 581,76	-66,75
Excédent ou déficit de l'exercice	6 164,10	7,66	15 170,35	21,28
Situation nette (sous-total)	-8 385,46	-10,42	-14 549,56	-20,41
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	892,64	1,11	3 337,14	4,68
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) -7 492,82	-9,31	-11 212,42	-15,73
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	56 300,00	69,93	52 700,00	73,93
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II) 56 300,00	69,93	52 700,00	73,93
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	6 783,85	8,43	7 019,47	9,85
Fournisseurs, factures non parvenues	2 498,98	3,10	2 293,20	3,22
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	11 722,64	14,56	11 176,66	15,68
Personnel et comptes rattachés	10 301,52	12,80	8 922,20	12,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	392,90	0,49	381,15	0,53
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 31 699,89	39,38	29 792,68	41,80
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 80 507,07	100	71 280,26	100

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	160,00	210,00	-50,00	-23,81
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	7 209,00	1 605,00	5 604,00	349,16
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	198 167,83	220 350,37	-22 182,54	-10,07
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 579,37	-2 579,37	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	52 700,00	51 200,00	1 500,00	2,93
Autres produits	3 803,44	2 323,65	1 479,79	63,68
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 262 040,27	278 268,39	-16 228,12	-5,83
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	103 434,58	124 194,98	-20 760,40	-16,72
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 586,45	1 377,54	208,91	15,17
Salaires	70 391,86	66 121,84	4 270,02	6,46
Cotisations sociales	21 443,24	18 311,72	3 131,52	17,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 894,99	3 275,77	-380,78	-11,62
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	56 300,00	52 700,00	3 600,00	6,83
Autres charges	89,01	257,57	-168,56	-65,44
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 256 140,13	266 239,42	-10 099,29	-3,79
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 5 900,14	12 028,97	-6 128,83	-50,95

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ASSOCIATION 2 ANGLES

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		268,96	312,95	-43,99	-14,06
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	268,96	312,95	-43,99	-14,06
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		5,00		5,00	
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	5,00		5,00	
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	263,96	312,95	-48,99	-15,65
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	6 164,10	12 341,92	-6 177,82	-50,06
Produits exceptionnels	(V)		2 878,43	-2 878,43	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		50,00	-50,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		2 828,43	-2 828,43	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	262 309,23	281 459,77	-19 150,54	-6,80
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	256 145,13	266 289,42	-10 144,29	-3,81
EXCÉDENT OU DÉFICIT		6 164,10	15 170,35	-9 006,25	-59,37
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature		22 112,50		22 112,50	
Prestations en nature			10 188,00	-10 188,00	-100,00
Bénévolat		6 225,00	8 355,00	-2 130,00	-25,49
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		28 337,50	18 543,00	9 794,50	52,82
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens		22 112,50	10 188,00	11 924,50	117,04
Prestations en nature					
Personnel bénévole		6 225,00	8 355,00	-2 130,00	-25,49
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		28 337,50	18 543,00	9 794,50	52,82
TOTAL		6 164,10	15 170,35	-9 006,25	-59,37

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 80 507,07 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 6 164,10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au **1er janvier 2025**.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Continuité d'exploitation :

Bien que les fonds propres de l'association apparaissent négatifs à la clôture de cet exercice, plusieurs éléments permettent de garantir la continuité d'exploitation de la structure à 12 mois.

En premier lieu, la trésorerie de l'association reste positive, assurant ainsi la capacité à honorer ses engagements à court terme. Par ailleurs, les financeurs ont formalisé des conventions et engagements pluriannuels fermes, témoignant de leur volonté de soutenir la poursuite des projets clés de l'association sur le moyen et long terme.

Enfin, l'intégration récente dans de nouveaux locaux constitue un facteur favorable significatif pour l'activité. Disposant d'un outil plus spacieux, l'association est désormais en mesure d'organiser des manifestations de plus grande envergure, ce qui devrait contribuer à une orientation positive de son développement économique et financier.

Ces éléments combinés permettent d'envisager avec confiance la continuité de l'activité de l'association à 12 mois.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Cette association a pour but de promouvoir l'art contemporain.

Dans le cadre du label Relais Culturel Régional, l'association a choisi d'axer son travail sur les deux activités suivantes :

- Arts plastiques
- Danse

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'accueil des publics et des artistes ainsi que certaines expositions se font au siège social de l'association :

Depuis le 01 08 2023, l'association a déménagé. Son siège est désormais situé au 8 Rue du Pré Neuf 61100 Saint Georges des Groseillers.

Des événements et actions culturelles sont organisées sur le territoire départemental et régional. Actions vers des publics éloignés et empêchés: Centres pénitentiaires, hôpitaux, Ehpad, IME.

Vers les publics scolarisés, mais aussi sur des communes rurales en diversifiant les géographies d'intervention selon les années. ex : Ségrie Fontaine, Champsecret, La Ferté Macé, Banvou, Briouze...

Les moyens mis en oeuvre :

Création d'un réseau d'artistes locaux et régionaux pouvant répondre à certaines actions locales. Mise en place d'un appel d'offre pour les compagnies de danse et les plasticiens au niveau national pour répondre au projet de soutien aux artistes via des aides à la création (Résidences de création sur le territoire) dont les publics peuvent bénéficier via plusieurs rendez-vous gratuits: événements, expositions; installation d'œuvres sur le territoire.

Participation active aux réseaux régionaux artistiques, RN13bis, ODIA...

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels	5,00	
Licences et Logiciels		1-5
Installations Générales	7,00	
Matériel de bureau	5,00	
Matériel Informatique		3-5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS**Détermination des stocks**

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOCIATION 2 ANGLES.
- L'association ASSOCIATION 2 ANGLES est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Pour information :

Sur l'exercice, les heures effectuées par les bénévoles s'élèvent à 415 Heures et ont été valorisées à la somme de : 6.225 €

Les mises à disposition sur l'exercice se sont élevées à la somme de 22 112,50 € correspondant à la mise à disposition du centre Madeleine Louaintier pour un montant de 11.375 €, du studio de danse Centre Madeleine Louaintier pour un montant de 240 €, de l'appartement situé au quartier Saint Michel ainsi que l'appartement du Moulin situé à Flers pour un montant de 9.150 €, de la mise à disposition de 49+ m2 de bureaux partagés avec l'association Le Rave pendant la période transitoire liée aux travaux de réhabilitation du bâtiment estimé à 1 347,50 €

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES**RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À CERTAINS DIRIGEANTS :**

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 €. Le Président, Vice-Président et le Trésorier sont bénévoles.

INFORMATIONS RELATIVES AU RÉGIME FISCAL :

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	6 205,58			
TOTAL	6 205,58			
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	13 924,93			1 366,80
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 392,39			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	12 035,00			
TOTAL	27 352,32			1 366,80
Immobilisations financières				
Autres participations				15,00
TOTAL				15,00
TOTAL GENERAL	33 557,90			1 381,80
	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			6 205,58	
TOTAL			6 205,58	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			15 291,73	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			1 392,39	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			12 035,00	
TOTAL			28 719,12	
Immobilisations financières				
Autres participations			15,00	
TOTAL			15,00	
TOTAL GENERAL			34 939,70	

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			6 205,58			6 205,58
TOTAL			6 205,58			6 205,58
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			11 242,37	2 293,79		13 536,16
Inst. générales, agencés divers			1 392,39			1 392,39
Matériel de bureau, informatique			10 941,15	601,20		11 542,35
TOTAL			23 575,91	2 894,99		26 470,90
TOTAL GENERAL			29 781,49	2 894,99		32 676,48

	Dotation de l'exercice	réévaluation	Ventilation		dotation except.
			mode linéaire	autre mode	
Immobilisations corporelles					
Inst. tech., matériels et outillages industriels	2 293,79		2 293,79		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	601,20		601,20		
TOTAL	2 894,99		2 894,99		
TOTAL GENERAL	2 894,99		2 894,99		

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	225,00	225,00	
Débiteurs divers	354,53	354,53	
Charges constatées d'avance	2 725,33	2 725,33	
TOTAL	3 304,86	3 304,86	

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 725,33
TOTAL	2 725,33

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	1 204,30				1 204,30
Réserves pour projet de l'entité	16 657,55				16 657,55
Report à nouveau	-47 581,76		15 170,35		-32 411,41
Excédent ou déficit de l'exercice	15 170,35		6 164,10	15 170,35	6 164,10
Subventions d'investissement	3 337,14			2 444,50	892,64
TOTAL	-11 212,42		21 334,45	17 614,85	-7 492,82

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement	Transfert	montant global
						dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subv. Conseil Régional	46 200,00	77 000,00	77 000,00			46 200,00
Subv. Départ. Résidence des Artistes	5 000,00		5 000,00			
Subv. Programme CNAP 2024	1 500,00		1 500,00			
Subv. Drac Projets Culture Justice		1 500,00				1 500,00
Subv. Drac FDVA		1 500,00				1 500,00
Subv. Drac Jumelage		4 800,00				4 800,00
Subv. Drac Culture Santé		5 000,00	2 700,00			2 300,00
TOTAL	52 700,00	89 800,00	86 200,00			56 300,00

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	56 300,00	52 700,00
TOTAL	56 300,00	52 700,00

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 282,83	9 282,83		
Personnel et comptes rattachés	10 301,52	10 301,52		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 120,88	7 120,88		
Autres impôts et taxes assimilées	4 601,76	4 601,76		
Autres dettes	392,90	392,90		
TOTAL	31 699,89	31 699,89		

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 498,98
Dettes fiscales et sociales	7 721,89
TOTAL	10 220,87

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens renouvelables				
Subv. DRAC "Projets Lieux en commun"	13 000,00			13 000,00
Subv. DRAC "Projet Acquis."	5 473,00			5 473,00
TOTAL	18 473,00			18 473,00
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens renouvelables				
Subv. Equip. Virées compte de résultat	15 135,86	2 444,50		17 580,36
TOTAL	15 135,86	2 444,50		17 580,36

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

Agents de maîtrise
Employés et techniciens

PERSONNEL SALARIÉ

31/12/2025	31/12/2024
1,00	1,00
1,11	1,11
2,11	2,11

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

COMMENTAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Charges et Produits d'Exploitation et financiers :

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT :

Subv. DRAC Fonctionnement :	20.000 €
Subv. DRAC Projets :	12.800 €
Subv. DRAC Projets PJ Milieu 25 :	10.000 €
Subv. Région Relais Culturel :	77.000 €
Subv. Départ. Aide au Lieu :	13.500 €

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Subv. Ville de Flers :	60.600 €
------------------------	----------

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES :

Emplois Aidés :	1 823,33 €
-----------------	------------

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes